

Elbeuf : réunion autour du dispositif « Ma commune, ma santé »

Publié 17/02/2017



Réunion entre le maire, Djoudé Merabet, François Collas, responsable d'Actiom, et les membres du CCAS

Elbeuf. Le dispositif « Ma commune, ma santé » sera opérationnel sur la commune dès le mardi 1er mars

Devant l'augmentation du nombre de Français non couverts par une assurance complémentaire santé ou ceux, faute d'être bien couverts, reportent ou renoncent à des examens ou soins médicaux et notamment dentaires ou optiques, la commune d'Elbeuf a mis en place un partenariat avec l'association Actiom (Action de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat), avec pour objectif d'apporter et notamment aux foyers les plus modestes, une solution santé mutualisée, adaptée aux besoins et au budget de chacun, par le biais du dispositif « Ma commune, ma santé ».

Une solution adaptée aux besoins

Le dispositif est déjà présent sur l'ensemble des communes du territoire elbeuvien, La Londe étant la première à avoir adhéré. De nombreuses personnes se sont montrées intéressées par ce dispositif. Ainsi, sur la commune voisine à Caudebec-lès-Elbeuf, on dénombre près de quatre-vingts adhérents.

« Le principe est simple, explique François Collas, responsable d'Actiom, lors de la réunion qui s'est déroulée au sein du CCAS, ce lundi 13 février. Via la mutualisation, sur le même modèle que les achats groupés et en partenariat avec

de nombreuses mutuelles et compagnies d'assurances, nous proposons à nos adhérents, à condition qu'ils soient habitants de la commune ou qu'ils y travaillent, des tarifs de groupes permettant une réduction de coûts et une solution adaptée à leurs besoins ainsi qu'à leurs capacités financières. Quant à mon rôle, continue François Collas, il consistera à orienter, conseiller et aider les habitants dans leurs démarches, envoyés vers moi par la mairie ou le CCAS, relais indispensable au bon fonctionnement du dispositif et raison de cette convention. En ce sens, je serai présent, tous les lundis matin au sein du CCAS, dès le 1er mars, jour de lancement du dispositif. »

Plus d'informations le site

www.macommunemasanté.com

CCAS : 72, rue Guynemer

Tel : 02 35 81 06 97.